

Numéro de police ou soumission :

		Oui	Non
1.	Votre organisation a-t-elle établi un plan officiel de prévention du harcèlement et des abus sexuels?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Le plan de prévention officiel a-t-il été communiqué à tous les employés et bénévoles?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Votre plan de prévention contient-il un énoncé de politique confirmant que votre organisation s'engage à : a) offrir un environnement sécuritaire en écartant les risques de préjudices? b) ne tolérer aucun acte d'abus sexuel, de harcèlement, de mauvais traitement, de châtiement corporel ou de négligence?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4.	Votre plan de prévention contient-il une politique de « porte ouverte » ou de « présence de deux adultes » lors d'une intervention auprès d'un enfant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Les employés ou bénévoles qui participent à des activités hors des lieux de travail connaissent-ils le plan de prévention officiel?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Les mesures suivantes font-elles partie du processus de sélection de tous les employés et bénévoles? a) Signature de la demande d'emploi (y compris l'autorisation de vérifier les références et le casier judiciaire) b) Vérification du casier judiciaire c) Vérification des références (au moins deux) d) Entrevues	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
7.	Votre plan de prévention officiel comprend-il des directives pour répondre aux allégations d'abus ou de harcèlement, notamment : a) remplir un rapport d'incident. b) respecter l'obligation légale de déclarer les incidents auprès des agences de protection de l'enfance ou des autorités policières. c) répondre avec sérieux et compassion aux allégations sans toutefois confirmer la responsabilité légale ni faire de déclarations publiques avant d'avoir consulté un conseiller juridique. d) protéger l'identité de la victime et de l'agresseur présumés. e) suspendre immédiatement l'agresseur présumé jusqu'à l'obtention des résultats de l'enquête. f) obtenir les conseils d'un avocat et signaler l'incident à l'assureur.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS LE QUESTIONNAIRE ET LES DOCUMENTS QUI L'ACCOMPAGNENT SONT VÉRIDIQUES. LA SIGNATURE DU PRÉSENT DOCUMENT N'OBLIGE PAS LE DEMANDEUR À SOUSCRIRE L'ASSURANCE, MAIS IL EST ENTENDU QUE SI LE CONTRAT EST ÉTABLI, LE QUESTIONNAIRE SERVIRA DE FONDAMENT AU CONTRAT.

 Date (JJ/MM/AAAA)

 Nom du représentant autorisé (en lettres moulées)

 Titre

 Signature du représentant autorisé